

Date de dépôt : 8 mai 2018

Rapport

de la Commission de l'économie chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le rapport de gestion de l'exercice 2016 de la Fondation Genève Tourisme & Congrès

Rapport de M. Boris Calame

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Jacques Béné, la Commission de l'économie s'est réunie à trois reprises pour traiter du rapport [de 8 pages] de gestion 2016 de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (RD 1188)¹, le 18 décembre 2017 et les 19 février et 16 avril 2018, ainsi que deux fois, les 30 avril et 7 mai 2018, pour discuter de la réponse écrite reçue de la fondation. Les procès-verbaux des séances ont été tenus avec exactitude par M^{me} Noémie Pauli et M^{me} Maëlle Guitton, qu'elles en soient ici remerciées.

Résumé des débats, positions et votes

La commission a entamé ses travaux (18 décembre 2017) dans une période où les déficits annoncés et récurrents (2016 et 2017) des Fêtes de Genève étaient largement d'actualité et discutés. L'annonce, le même jour, de la décision de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (ci-après « FGT&C ») de se séparer de son directeur général et, de ce fait, l'absence de ce dernier lors de l'audition de la FGT&C, le même jour, a visiblement fortement limité la précision des réponses de son président aux questions des commissaires.

¹ RD 1188 (2016) : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01188.pdf>

A noter que les commissaires étaient déjà échaudés par la « faiblesse » du contenu des rapports de gestion 2014 (RD 1100)² et 2015 (RD 1152)³ de la FGT&C, chacun composé aussi de 8 pages, dont 2 du Conseil d'Etat.

Les doléances exprimées par les membres de la Commission de l'économie et les votes de la commission donnés dans les rapports y relatifs RD1100-A (2014)⁴ et RD1152-A (2015)⁵ du 29 mai 2017, traités tardivement et voté en plénière le 31 août 2017, auraient nécessités, pour le moins, d'être pris en considération dans le rapport 2016 de la FGT&C (document du conseil de la FGT&C du 6 avril 2017), déposé le 27 juillet 2017 par le Conseil d'Etat par-devant le Grand Conseil.

En effet, déjà pour les exercices 2014 et 2015, l'insatisfaction était réelle. Le rapporteur relate notamment dans ses conclusions un propos illustratif du ressenti des membres de la commission : « Un député a même utilisé l'expression de « pauvreté crasse » quant à la qualité desdits rapports. » A noter encore ici que la prise d'acte desdits rapports (2014 et 2015) a été votée pour chacun « du bout des lèvres », soit 7 pour (2 UDC, 4 PLR, 1 PDC), 3 contre (3 MCG) et 5 abstentions (1 Ve, 3 S, 1 EAG).

La commission a continué ses travaux le 19 février 2018 autour des manquements et la « pauvreté » du rapport 2016, notamment au regard de la loi sur le tourisme (L'Tour, I 1 60)⁶. Les commissaires ont alors estimé qu'il était nécessaire d'auditionner encore Monsieur le conseiller d'Etat Pierre Maudet chargé du DES. Ce qui a été fait le 16 avril 2018.

La commission a décidé, le 16 avril 2018, à l'unanimité de ses 15 membres, de refuser le rapport 2016 de la FGT&C (RD 1188). En effet, tant le contenu du rapport que les auditions liées n'ont pas répondu aux attentes légitimes des commissaires.

Suite au vote et en complément à celui-ci, la commission a relancé, par courrier du 17 avril 2018, la FGT&C pour avoir plus de détails sur la composition et la ventilation des frais de fonctionnement. La réponse de la FGT&C, du 26 avril 2018 (cf. annexe), a été abordée à deux reprises (30 avril et 15 mai 2018) au sein de la commission.

Les commissaires ont à nouveau estimé que le rapport était largement lacunaire et que le courrier reçu FGT&C était insatisfaisant. Les frais de fonctionnement, notamment la répartition de la masse salariale, ayant laissé

² RD 1100 (2014) : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01100.pdf>

³ RD 1152 (2015) : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01152.pdf>

⁴ RD1100-A (2014) : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01100A.pdf>

⁵ RD1152-A (2015) : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01152A.pdf>

⁶ https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_i1_60.html

pour le moins perplexes les commissaires. A ce sujet, la commission a décidé, le 7 mai 2018, de transmettre formellement ledit courrier à la Commission de contrôle de gestion.

A noter au final les engagements pris par la FGT&C et mentionnés dans son courrier du 26 avril 2018, soit : « décision a été prise [par la FGT&C] d'étoffer le rapport d'activité 2017 » et « mission sera en outre donnée au futur directeur de la Fondation d'établir dès 2018 une version encore plus complète ».

Malgré les nombreux changements au sein de la FGT&C, les membres de la commission déplorent la réaction tardive de son Conseil en vue d'étoffer son rapport de gestion. Pour que le Grand Conseil puisse effectuer correctement son travail de contrôle, la Commission de l'économie invite le Conseil d'Etat à s'assurer que le rapport 2017 de la FGT&C soit plus complet et plus explicite.

Au vu de ce qui précède, la Commission de l'économie vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre son avis unanime et ainsi de refuser le rapport de gestion 2016 de la FGT&C (RD 1188).

DÉROULEMENT DES AUDITIONS ET DES TRAVAUX DE LA COMMISSION (PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES) :

1) Séance du 18 décembre 2017 – Audition de M. Yves Menoud, président de la fondation (FGT&C)

Le président [de la commission] explique que M. Menoud déjà été auditionné par les Commissions des finances et de contrôle de gestion. La Commission de l'économie le reçoit maintenant sur le rapport de gestion de l'exercice 2016. Il explique à M. Menoud avoir demandé le rapport du SAI, mais que les députés ne l'ont pas reçu car la Commission de l'économie n'a pas de pouvoir de contrôle. Ainsi, ils n'ont pas tous les mêmes informations. Les députés qui ont le rapport du SAI n'ont pas le droit d'en parler, mais M. Menoud le peut. Il explique n'avoir pas souhaité renvoyer le rapport à la Commission de contrôle de gestion, car c'est la Commission de l'économie qui a voté la loi qui a institué la Fondation Genève Tourisme & Congrès. L'idée est de voir ce qu'il faudrait modifier dans cette loi. Il demande à M. Menoud de ne pas parler des Fêtes de Genève, mais du reste.

M. Menoud informe qu'il parle librement en audition et n'a rien à cacher. Une certaine transparence est due et ne pose aucun problème. Il explique n'être président que depuis le 1^{er} janvier 2018. M. Vignon devait l'accompagner ce soir, mais, ce matin, le conseil de fondation s'est réuni pour la quatrième fois en deux semaines et a pris la décision définitive de se séparer de lui avec une libération immédiate. La fondation a aussi pris congé du responsable des Fêtes de Genève de 2017, M. Kupferschmid, mais sans libération. Ces éléments ont été communiqués au comité directeur, puis à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'à la Commission de contrôle de gestion à 13h. Une conférence de presse s'est tenue à 15h. Il est possible qu'il n'ait pas toutes les informations techniques. Le conseil de fondation est plutôt axé sur la stratégie. La fondation est jeune (fin de sa cinquième année). Son fonctionnement dans l'ensemble est bon, mais il fait tout de même quelques remarques.

Il explique que 80% des infrastructures de cette fondation sont dédiées à la communication extérieure et à la promotion de la destination pour le tourisme de loisirs, le tourisme d'affaires, les congrès internationaux et l'accueil de touristes. On peut se demander s'il est logique de demander à une fondation de ce type d'organiser des événements l'été.

Concernant le processus de roulement des membres du conseil de fondation, qui est composé de 11 personnes, la durée du mandat est de maximum 8 ans. Il risque d'y avoir un problème dans le renouvellement. Il prend l'exemple de la présidence. Il a été vice-président pendant 4 ans et était dans le conseil de l'ancienne fondation. Pour reprendre la présidence, il faut connaître le fonctionnement de la fondation. Deux mandats de 4 ans au maximum peuvent poser des problèmes quant au renouvellement à l'avenir.

Des éléments doivent être améliorés au niveau du fonctionnement. Certains députés disposent du rapport SAI et d'autres pas. La problématique est la même pour le budget, qui a été donné aux représentants de l'Etat, mais n'est pas forcément redonné aux membres de la commission. Il est difficile pour la fondation de se positionner et de savoir quelles informations doivent être données à quel acteur. Ils ont posé la question au représentant de l'Etat pour qu'il clarifie la situation.

Sur le rapport du SAI, il faut savoir qu'il auditionne une infrastructure de 2016 qui, à ce jour, n'existe plus du tout, car la mise en place du Geneva Lake Festival (GLF) était basée sur un concept que la fondation a acheté et qui n'a pas fonctionné à son entière satisfaction. De ce fait, sur les grandes lignes, il est difficile de faire des comparaisons. Néanmoins, sur un certain nombre de contrôles internes qui devraient être menés, ils peuvent reprendre un certain nombre de remarques. Au vu des informations que le conseil a

reçu le 30 octobre, des lacunes sont clairement présentes. Le conseil pensait que, après le déficit de 2016 et les informations qu'il avait reçues, celles-ci étaient comblées. Cela n'était visiblement pas suffisant, raison pour laquelle ils ont pris les mesures communiquées aujourd'hui. M. Maudet leur a écrit un courrier pour demander quelles mesures étaient prises. A la sortie du rapport dans la presse, ils ont répondu dans le délai au 30 novembre avec aussi tout le concept mis en place au niveau du contrôle interne. Entre la réponse qui a été réalisée par la direction opérationnelle et les informations qu'ils ont eues sur le déficit 2017, il y a un « gap » et des questions se posent. Malheureusement, il n'a pas à ce jour toutes les réponses. Ils avaient déjà soulevé le fait qu'ils ont besoin d'un directeur financier en interne. Ce changement est en phase de réalisation. Le point le plus important du rapport est que le SAI préconise que des séances triparties entre le canton, la VdG et la fondation se tiennent sur le concept touristique que l'on veut avoir. Ce point est fondamental. Tant que les trois acteurs ne se mettront pas d'accord, il paraît difficile d'avoir une dynamique constructive.

Un mot sur la situation d'actualité, qui est celle de ce déficit estimé à environ 3,2 millions de francs : Ce chiffre peut changer car des négociations sont en cours avec certains fournisseurs pour avoir des rabais. Des factures sont toujours impondérables et en dehors des budgets. Pour la deuxième fois de suite, la fondation a puisé dans ses réserves pour pouvoir fonctionner et les réserves arrivent à terme. Le conseil de fondation, voulant garantir le fonctionnement normal de la fondation sur les autres aspects (promotion à l'étranger et préserver 47 emplois), doit faire des choix. Il doit conserver et garantir la survie en elle-même de sa fondation, qui ne peut pas prendre le risque d'avoir des déficits sur un nouvel événement qui mettrait en péril son fonctionnement. Ils sont dans l'obligation de faire des choix et ont pris des mesures pour être sûrs que l'opérationnel fonctionnera au futur. Néanmoins, ils ne savent pas exactement ce que seront les Fêtes de Genève en 2018, tout en sachant que des manifestations touristiques telles que demandées par la loi sont déjà programmées (exemple : grande roue ouverte pendant trois mois avec distribution de nourriture typique). Ce sujet a déjà été discuté avec les représentants politiques hors conseil et dans le conseil. Il est sûr que les Fêtes de Genève ne seront pas à l'instar de ce qui a été connu jusqu'en 2017. Ils n'ont pas la capacité et la sécurité financière pour pouvoir le faire et la fondation ne prendra pas le risque.

Il donne quelques informations sur le dépassement du budget. Des éléments comme des demandes de devis ou des signatures ou autorisations de dépenses ont dysfonctionné. Malgré les devis, il n'est pas possible de tout maîtriser. Par exemple, au niveau de la sécurité, les demandes ont subi une

inflation au printemps à cause des attaques terroristes en Europe. Ils ont aussi reçu une facture de 140 000 F, car des zones supplémentaires d'herbe ont été piétinées et la VdG envoie une facture pour la remise en état du gazon. Plein d'aspects font que le budget est dépassé. Le fait de redémarrer avec un nouveau prestataire en fin février a fait qu'il était assez difficile de concevoir une manifestation de cette taille avec peu de temps. Il y a toujours des inconvénients. Par exemple, le forain qui a une remorque de 13 m au lieu des 10 m prévus. Il faut faire face à ce type d'imprévu.

M. Vignon devait être présent et répondre aux questions sur le rapport de gestion de l'exercice 2016. Sur l'ensemble et les aspects non événementiels, la fondation fonctionne bien. La preuve en est que, pour la troisième fois, la fondation a gagné un prix au niveau du tourisme de loisirs. Genève reste une destination forte pour les congrès. Néanmoins, les infrastructures manquent à ce niveau. Les autres villes concurrentes en Europe s'organisent et font des efforts en termes d'infrastructures. Au niveau du tourisme de loisirs, nous n'avons malheureusement pas d'infrastructure phare qui amène des touristes.

Le président demande si les contacts de la fondation avec l'Etat sont satisfaisants et si l'Etat soutient la fondation en dehors des Fêtes de Genève.

M. Menoud répond que des contacts, avec le représentant de l'Etat au conseil, ont lieu plusieurs fois par semaine et qu'ils sont soutenus. Au niveau des finances, il est important d'avoir un suivi des impôts. Les contacts fonctionnent bien et il n'y a pas de problème.

Un-e commissaire (S) lit l'art. 3 al. 4 de la loi sur le tourisme (L'Tour) : « La fondation soumet chaque année un rapport de gestion au Conseil d'Etat; celui-ci est transmis au Grand Conseil pour information ». Il demande si le même rapport est transmis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

M. Menoud répond qu'il s'agit bien du même rapport, tout en sachant que le Conseil d'Etat a peut-être des informations de son représentant, qui a accès à toutes les informations du conseil (PV, chiffres, etc.).

Le/la commissaire (S) trouve ce rapport extrêmement succinct. A la page 1, il est indiqué qu'« au niveau des produits, le revenu lié à la taxe de séjour, net des frais de perception du département des finances, est de 16 375 908 F pour l'année 2016 ». A la page 5, il est indiqué que « globalement, les produits des taxes, nets des frais de perception, se sont élevés pour l'année 2016 à 16 375 908 F ». Le montant est le même. Il comprend qu'il s'agit de l'ensemble de toutes les taxes, et non pas uniquement de la taxe de séjour.

M. Menoud répond qu'il s'agit de la taxe de séjour et de celle de la promotion touristique.

Le/la commissaire (S) demande s'il s'agit d'une erreur dans la présentation du Conseil d'Etat.

M. Menoud répond que, effectivement, cela sonne faux, mais qu'il ne le confirme pas tant qu'il n'a pas lu les documents. L'administration fiscale perçoit les taxes et la fondation a simplement l'information sur l'argent qui rentre. Il ne sait pas s'ils ont une information précise sur la séparation, car la fondation ne perçoit pas cet argent.

Le/la commissaire (S) lui demande de transmettre un complément de réponse.

M. Menoud dit que, jusqu'à 2015, ces deux taxes étaient à 95% affectées aux missions de Genève Tourisme, hors Fêtes de Genève, qui, jusqu'en 2015, étaient toujours autofinancées. Il veut dire que les rentrées d'argent de la vente des stands permettaient de financer les dépenses pour les Fêtes de Genève.

Le/la commissaire (S) remarque qu'ils ont un budget de 16 millions de francs et des charges pour le Geneva Lake Festival (GLF) à hauteur de 10 millions.

M. Menoud répond que les dépenses s'élèvent à 7,5 millions. La somme de 10 millions comprend le rachat de la licence. Opérationnellement, sur le budget de 15 ou 16 millions de francs, une partie paye le transport card à hauteur de 3 millions et une partie paye le remboursement et les investissements de la Halle 6 avec les intérêts. Donc, pour le mode de fonctionnement opérationnel, il reste environ 10 millions de francs. La fondation a fait des réserves. Les déficits engagés et la garantie de déficits de 2 millions de 2016 ont été pris sur les réserves et non pas l'opérationnel. Les éditions des Fêtes de Genève 2016 et 2017 font qu'il n'existe plus de réserves et qu'ils ne peuvent pas prendre de risque sur 2018.

Le/la commissaire (S) explique que sa question porte plutôt sur les autres activités, car la Commission de l'économie s'inquiète de la promotion globale de Genève comme destination et que les retombées économiques la préoccupent.

M. Menoud répond que, dans la mesure où ils vont engager un nouveau directeur financier, son rôle sera de démêler cette structure pour donner la réponse la plus claire possible. Il existe un « gap » entre l'information que l'Etat reçoit et celle que les parlementaires reçoivent. Ce n'est pas la fondation qui pourra amener une réponse. Il est assez étonnant que, en ayant donné toutes les informations à l'Etat au sens large, on soit confronté à ce type de problème.

Le/la commissaire (S) relève bien que la commission reçoit le même document qui a été transmis au Conseil d'Etat. La fondation elle-même pourrait avoir une politique volontairement plus transparente et publier ses comptes.

M. Menoud répond qu'il existe un poids historique et que des éléments peuvent être améliorés.

Le/la commissaire (S) demande si l'hypothèse de séparer les activités de la fondation en deux parties, une qui s'occupe de la promotion de Genève et l'autre des Fêtes de Genève, a animé leurs réflexions.

M. Menoud répond que le conseil de fondation n'a pas le pouvoir d'inflexion sur la loi et ne peut pas le faire. Elle peut regretter le fait qu'il n'est pas facile pour la fondation de faire de l'évènementiel, qui est une structure à part, mais ne dit pas aux politiciens ce qu'il faut faire. Elle prend acte et fait en fonction de la loi qui lui ait donnée.

Un-e commissaire (MCG) demande si les séances tripartites entre l'Etat, la VdG et la fondation sont déjà fixées.

M. Menoud répond négativement. La proposition d'avoir une réflexion sur l'animation touristique estivale est dans le rapport du SAI. Cette idée est bonne. Il faut que l'ensemble des acteurs se mettent en ligne pour avancer, mais, à ce stade, rien n'est fait. La fondation peut difficilement être un moteur de ceci. Il faut une impulsion politique. Le fondement de la fondation est une communication des événements et des structures en place. Ce n'est pas à elle de définir le type de structure ou comment financer les structures. Sur un certain nombre de votations, la fondation ne prend pas parti. Elle se contente de récolter les informations et de les communiquer au mieux. Il s'agit d'un outil de propagande.

Le/la commissaire (MCG) demande ce qu'ils font des pré-Fêtes. Plusieurs personnes disent que le GLF est une fête pour les étrangers.

M. Menoud rappelle que le but de la fondation est de faire venir des touristes et non pas de faire de l'animation locale. Il prend acte que la VdG a donné un cadre de travail et d'horaires. Il explique que l'utilisation du Jardin anglais leur a été interdite.

Le/la commissaire (MCG) demande si les montants qu'ils ont dû prendre sur les réserves de la fondation pour payer les factures reçues sont élevés.

M. Menoud donne un exemple : une facture sur les pelouses de 140 000 F est tombée le 30 novembre ou le 1^{er} décembre 2017. Il s'agit d'un exemple concret d'un élément non budgété pour lequel ils ont dû prendre sur les réserves. Leurs réserves sont mangées. Pour cette raison, l'année prochaine

ils ne feront pas de manifestation de la taille de celles qui ont eu lieu jusqu'à présent, car il est impossible de prendre le risque. Il faudrait prendre sur les liquidités courantes, ce qui mettrait en péril la fondation elle-même.

Un-e commissaire (S) dit que M. Menoud a mentionné le fait que la fondation n'avait pas forcément pour mission d'organiser des Fêtes de Genève et qu'il parlé de « fête estivale ».

M. Menoud répond que les Fêtes de Genève comprennent un certain concept ou une idée qui a évolué au fil du temps. Il y a des forains, un feu d'artifice, etc. Il est possible d'imaginer plein de choses en termes d'activités estivales. Avoir des manifestations estivales dans le but faire venir des touristes est le but de la fondation, mais le concept est large. Historiquement, il avait été donné mission à Genève Tourisme de prévoir les Fêtes de Genève, car il s'agit d'un organisme solide qui peut gérer une manifestation de ce type, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde. Cette plus grande manifestation touristique de Suisse est très complexe à mettre sur pied.

Le/la commissaire (S) demande comment il estime sa marge de manœuvre pour organiser les Fêtes de Genève.

M. Menoud répond que les Fêtes de Genève ont toujours été réalisées dans le cadre que la Ville leur donnait en termes de zones, de période et avec un certain nombre d'éléments au niveau de la sécurité et de la voirie. La marge de manœuvre est assez faible. Elle l'est encore plus maintenant à cause de leurs propres limites en matière financière.

Le/la commissaire (S) prend l'exemple des pelouses avec la facture de 140 000 F et demande si elle était budgétée.

M. Menoud répond négativement. Il s'agit d'une facture supplémentaire.

Le/la commissaire (S) dit qu'il a mentionné le manque d'infrastructures par rapport à l'attrait touristique.

M. Menoud explique que, au niveau du tourisme de loisir, l'attrait de Genève est assez faible comparé aux 80 autres villes en Europe. Avec la démocratisation des transports aériens bon marché, les gens vont à gauche et à droite. Pour les infrastructures de congrès, les pays de l'Est mettent en place des bâtiments très modulables et offrent une possibilité de concurrence extrêmement moderne. Genève prend du retard, sans oublier qu'il s'agit d'une destination extrêmement chère pour les congressistes qui viennent du monde entier. Il faut continuer à se battre pour avoir des retombées financières.

Le/la commissaire (S) demande s'ils ressentent l'effet de l'abolition du taux plancher et du franc fort.

M. Menoud répond par l'affirmative, mais explique qu'ils sont toujours en décalage. Actuellement, la fondation organise des congrès pour trois ou quatre ans plus tard. La problématique est souvent les tarifications. Il y a d'autres avantages : la Genève internationale et la proximité auprès des ONG. Mais, quand un congrès d'Africains vient, les congressistes n'ont pas les moyens d'être à l'hôtel sur Genève et se logent en France.

Le/la commissaire (S) dit qu'il n'y a pas de représentant de la Genève internationale dans le conseil de fondation et demande quelle est leur collaboration.

M. Menoud répond que les statuts prévoient que le conseil de fondation est organisé par des gens qui sont payeurs des taxes, et, d'une certaine manière, acteurs. La collaboration avec la Genève internationale n'est pas extraordinaire puisqu'il a son propre catalogue, de même au niveau des départements. L'agenda politique des organisations internationales n'est pas l'agenda économique. Les collaborations avec les congrès ne sont malheureusement pas adéquates.

Un-e commissaire (MCG) explique que le RD 1188 évoque un déficit d'environ 3,6 millions de francs pour le Geneva Lake Festival 2016. Or, les journaux, qui citent un mystérieux rapport officiel, parlent de 6 millions.

M. Menoud répond qu'à la clôture des comptes du 31 décembre 2016, le concept était toujours le même. Quand ils ont pris la décision d'arrêter le GLF et de revenir à l'appellation « Fêtes de Genève », il a fallu solder un certain nombre d'éléments. Des amortissements ont dû être faits et le solde du concept a été racheté. Tout ceci a un certain coût et c'est ce qui fait la différence. Entre le 31 décembre 2016 et le rapport lui-même, le conseil de fondation a pris des décisions en arrêtant la collaboration avec M. Mongon. Cette décision a des impacts comptables qui se trouvent dans les comptes 2017 et dont le SAI a été informé.

Le/la commissaire (MCG) demande quelle était la situation vis-à-vis du GLF et s'ils donnaient une garantie de déficits complète.

M. Menoud répond qu'ils ont mandaté une société et programmé une perte de 2 millions, car ils savaient que la nouvelle structure demanderait un certain investissement et une progression sur 3 ans. Ils ont mandaté quelqu'un pour la création du concept et son exécution. La partie financière dépendait de la fondation.

Le/la commissaire (MCG) demande si le mandataire a pris un risque financier personnel.

M. Menoud répond que, dans la mesure où son mandat a été résilié, oui. Mis à part cela, non.

Un-e commissaire (S) demande comment s'est passé le choix de l'entreprise de M. Mongon.

M. Menoud répond qu'il y a eu par le passé, avant M. Mongon, en 2010-2011, une volonté de faire évoluer le concept. Un groupe de travail s'était mis en place. Plus de concepts ont été amenés, mais rien de vraiment positif. En 2013, la VdG a informé que les règles de base allaient changer. Des séances ont eu lieu entre la VdG et la fondation pour trouver un compris. En 2014, ils n'avaient toujours pas trouvé de solution pour 2015. Le directeur actuel de 2015 partait à la retraite. Il a fallu trouver un certain nombre de solutions. En décembre 2014, le directeur, dans ses recherches pour trouver un mandataire, a amené M. Mongon à la table. M. Mongon a fait une première ébauche de ce qu'il était possible de faire. Plusieurs études ont été pilotées par le conseil de fondation. La VdG a pris du recul. Le timing avançant, il a fallu prendre des décisions. Le conseil de fondation a pris la décision de mandater M. Mongon.

Le/la commissaire (S) demande si seule cette personne a été contactée.

M. Menoud répond que M. Vignon a eu un certain nombre de contacts, mais qu'il ne peut pas donner la genèse de cette information. Il n'y a pas eu d'appel d'offres public. Ils reçoivent assez souvent des candidatures formelles. Lorsqu'ils ont arrêté le mandat, ils ont reçu une dizaine d'offres auxquelles ils n'ont pas donné suite car elles n'étaient pas pertinentes.

Le/la commissaire (S) demande si, dans l'organisation des Fêtes de Genève, des appels d'offres sont faits par secteur et s'il existe un règlement ou une directive.

M. Menoud répond qu'il n'est pas le mieux à même de répondre à cette question, car il ne s'occupe pas de l'opérationnel. Il ressort du rapport du SAI qu'il manque des structures. Le premier rapport de 2014 disait qu'il fallait améliorer le règlement interne au niveau des demandes de devis ou de prestataires. Au mois d'octobre, la fondation a, sur les marchés publics, donné des directives claires à l'intérieur de l'équipe. La facture est faite sur des volumes de plusieurs dizaines de milliers de francs, voire une centaine. Au vu des problématiques relevées ces dernières semaines, le conseil de fondation émet des doutes sur ce qui a été fait, d'où les mesures prises aujourd'hui et le travail qui sera fait les prochains mois.

Le/la commissaire (S) demande s'il peut envoyer à la Commission de l'économie les différentes directives pour les appels d'offres.

M. Menoud répond que le règlement de la fondation peut être envoyé sans problème.

Le/la commissaire (S) évoque des rumeurs selon lesquelles beaucoup de mandats sont donnés aux mêmes entreprises en raison de copinages. Il demande si ces rumeurs sont fondées.

M. Menoud répond que, jusqu'en 2015, les infrastructures mises en place par un comité qui était piloté par le directeur faisaient que passablement d'entreprises fonctionnaient en lien. Maintenant, il n'y a jamais assisté lui-même et ne peut pas dire ce qui s'est exactement passé. Dans le GLF 2016, tout a été remis à plat par M. Mongon, ce qui a valu beaucoup de problèmes, notamment d'anciennes personnes qui ne voyaient par leur mandat reconduit. Il prend l'exemple M. Kupferschmid cette année, où un des mandats a été donné à une ancienne société dans laquelle il était participant. Pour être sûr que tout soit fait correctement, la négociation a été faite non pas par lui, mais par le directeur financier. Pour la sécurité, il existe une seule société qui peut gérer un certain nombre d'agents privés pour un tel volume. De ce qu'il sait, à ce stade, il n'y a pas de copinage, mais une vraie volonté d'avoir quelque chose d'ouvert.

Le/la commissaire (S) explique que les commissaires n'ont pas les comptes détaillés. Il demande d'avoir le détail des frais d'administration et de fonctionnement de 6,8 millions de francs.

M. Menoud répond qu'il s'agit majoritairement des salaires (50 collaborateurs), qui représentent la plus grande partie des ressources. Il n'a pas en tête le détail, mais regardera. Il est dans l'ambiguïté entre les informations transmises au Conseil d'Etat à travers son représentant et les questions que les députés posent. Il enverra les comptes et le bilan à la commission.

Le/la commissaire (S) demande quel est le salaire annuel du directeur général.

M. Menoud répond qu'il ne communiquera pas sur cette information.

Le/la commissaire (S) demande si le directeur a une fonction de contrôle dans son cahier des charges, y compris concernant l'organisation des Fêtes de Genève.

M. Menoud répond affirmativement. Avec deux déficits de cette taille, il y a visiblement un problème.

Un-e commissaire (PLR) remarque que, dans la loi sur le tourisme, les buts sont clairement définis, de même que les principes de la fondation. Ce qui est important est la promotion de la « marque » de Genève. Il demande ce qu'elle représente au niveau budgétaire.

M. Menoud répond que cela représente 10 millions de francs. La manifestation à l'extérieur du canton est complexe. Le service manifestation qui s'occupe des Fêtes de Genève est composé de trois personnes. Au niveau administratif, la fondation comprend quelques secrétaires, une réceptionniste et deux personnes aux RH. Le reste du personnel est dédié à la communication sur l'extérieur ou aux congrès. Une dizaine de personnes à mi-temps sont à l'accueil pour donner aux touristes des informations pratiques.

Le/la commissaire (PLR) demande si la mise en difficulté de l'événement « Fêtes de Genève » impacte peu de collaborateurs par rapport à la promotion qui est faite pour tout le reste.

M. Menoud répond par l'affirmative concernant les personnes salariées de la fondation. Il rappelle cependant que, lors de cette manifestation, beaucoup de personnes extérieures sont mandatées.

Le/la commissaire (PLR) demande où se font les promotions de Genève.

M. Menoud ne se souvient plus des informations exactes, mais il les transmettra à la commission. Le premier marché de Genève reste la Suisse. La France et les pays d'Europe sont un deuxième aspect fort, de même que les Etats-Unis.

Le/la commissaire (PLR) demande ce qu'il en est des congrès.

M. Menoud répond qu'ils accueillent des congrès de toutes sortes mais que, grâce aux HUG, et au fait que beaucoup d'associations sont sur Genève, il s'agit beaucoup de congrès médicaux. La localisation de Genève au milieu de l'Europe et sa proximité avec l'aéroport aident aussi.

Le/la commissaire (PLR) demande ce que fait la commission consultative.

M. Menoud répond que la commission consultative ne dépend pas de la fondation. Il rappelle que sa création est une volonté de la commission de l'économie d'avoir un organe séparé. A l'époque, la fondation était une association, ce qui signifiait que l'ensemble des membres se réunissait en assemblée générale. Quand l'association s'est transformée en fondation, il n'était plus possible d'avoir la même écoute. Il a paru logique politiquement d'avoir une commission consultative qui dépende de l'Etat et soit présidée par un membre du conseil. La fondation a une écoute active sur ce qui est dit. Le directeur de la fondation diffusait dans cette commission des informations sur la vie de la fondation. A-t-elle son utilité ? Il s'agit d'une question politique à laquelle il n'a pas envie de répondre.

Un-e commissaire (Ve) revient sur le slogan « Genève – Un monde en soi ».

M. Menoud répond que ce n'est pas la fondation qui était au départ de ce slogan. Maintenant, il existe « Genevalive ».

Le/la commissaire (Ve) demande si ce slogan est utilisé, car il se souvient que « Genève – Un monde en soi » était un échec.

M. Menoud répond qu'effectivement la direction opérationnelle s'est rendu compte que « Genève – Un monde en soi » était un échec en termes de communication, notamment sur le marché avec les banques, car il devait être traduit. Il y a eu un appel d'offres internationales. Une société bernoise a récupéré le concept avec « Genevalive », qui est utilisé et décliné au quotidien. D'autres prestataires peuvent l'utiliser s'ils respectent certaines charges. A l'instar de « I amsterdam », il s'agit d'un slogan comme toutes les grandes villes en Europe en utilisent. Ce concept a été mis sur pied pour cette raison.

Le/la commissaire (Ve) demande s'il a des retours de Genevalive.

M. Menoud répond que tous les retours en interne et externe sont très positifs à ce jour.

Le/la commissaire (Ve) demande si des actions sont prises et s'il existe une stratégie.

M. Menoud répond que la fondation est un organe de promotion et non pas de création. Ils communiquent et informent lors des séances que, si Genève veut rester une ville compétitive en Europe, il faut bouger.

Le/la commissaire (Ve) demande s'il existe une structure de réflexion.

M. Menoud répond que tel n'est pas le cas dans la fondation. Ils collaborent peut-être avec quelqu'un, mais il n'est pas informé et devrait demander au service des congrès. Ces informations sont connues du département, car un de ses représentants siège au conseil.

Un-e commissaire (UDC) explique que Genève est un secteur hôtelier de luxe. A Genève, il y a beaucoup plus de 5 étoiles qu'à Zurich. Il demande quelles sont les attentes des hôteliers, notamment ceux qui sont actifs dans les secteurs de loisirs et des congrès.

M. Menoud ne pense pas que la fondation soit la mieux à même de répondre. Il existe une association des hôteliers genevois et une sous-branche des hôteliers de luxe. Il peut répondre de manière générale en termes de promotion. Il est important pour Genève d'avoir des événements, des monuments ou des structures qui rayonnent internationalement et qui attirent du tourisme de loisirs ou d'affaires.

Le/la commissaire (UDC) explique que M. Menoud a dit que son mandat est de faire des animations et des activités pour les touristes à Genève, donc indirectement pour les hôteliers. Leurs fonds sont aussi financés par le secteur de l'hôtellerie. La fondation devrait en premier lieu être à l'écoute des hôteliers.

M. Menoud pense qu'ils ont meilleur temps d'être à l'écoute des touristes. Le client final est plus important. C'est plutôt au consommateur final qu'il faudra s'adresser pour avoir une bonne réponse sur ce qu'il faut faire pour l'attirer chez nous. Pour conclure, il explique que des dysfonctionnements au sein de la fondation ont été identifiés. Des mesures sont prises. Un nouveau directeur financier sera engagé. Cela fait partie de la vie normale d'une PME en général. Ils identifient les problématiques et travaillent dessus.

2) Séance du 19 février 2018 – Discussion de la commission

Le président rappelle que M. Menoud a été auditionné. Il observe qu'il s'agit du rapport de gestion de l'exercice 2016 et non pas de 2017.

Un-e commissaire (Ve) indique qu'il va refuser ce rapport d'activité pour plusieurs raisons. Il déclare que le rapport est insuffisant et insignifiant. Il évoque par ailleurs le grand développement fait pendant l'année 2016 « Genevalive » et trouve effarant que l'office du tourisme ne soit pas fichu d'avoir cette adresse sur internet. Il mentionne en outre que sur le site internet de « Genevalive » sous la rubrique « pour le meilleur de Genève en hiver » on tombe sur des liens qui mènent à Chamonix ou encore à Avoriaz. Il termine en déclarant que la Fondation Genève Tourisme n'est pas à la hauteur de ses engagements et de ce que l'on peut attendre d'elle.

Un-e commissaire (S) mentionne que les socialistes partagent les propos du préopinant et évoque le PL 10909 de 2012 qui avait permis de fusionner l'association avec la fondation. Il rappelle que les problèmes de gouvernance entre l'association et la fondation avaient été évoqués à l'époque et que les socialistes avaient mentionné que la fusion n'était pas la seule solution possible mais qu'il y avait eu un forçage.

Un-e commissaire (MCG) indique que le MCG va refuser ce rapport étant donné les problèmes de gouvernance qui existent dans la fondation et la suite qui a été donnée aux problèmes de 2017 et 2018.

Un-e commissaire (S) signale qu'il faudrait demander l'audition du département et du conseiller d'Etat en charge, car M. Menoud n'a pas su donner de détails sur certaines questions posées lors de son audition. Il remarque que M. Maudet a énormément d'idées pour le tourisme à Genève, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des Fêtes de Genève et du

conseil de fondation. Il termine en déclarant qu'il aimerait entendre le conseiller d'Etat sur ce rapport.

Un-e commissaire (PDC) ajoute que l'audition de M. Maudet est une bonne chose, non pas concernant l'exercice 2016 mais sur sa vision et les projets qu'il semble vouloir développer. Il rappelle qu'il était rapporteur pour les rapports des exercices 2014 et 2015 et qu'il avait constaté en conclusion des rapports que les auditionnés n'avaient pas fait preuve d'enthousiasme. Il ajoute qu'il n'a pas trouvé l'audition de M. Menoud bien meilleure. Il termine en déclarant que la Fondation Genève Tourisme fait un bon travail au niveau de l'organisation des congrès mais que, pour la mise en valeur d'autres manifestations ou du tourisme, elle est faible. Il conclut en déclarant que le groupe PDC s'abstiendra lors du vote.

Le président rappelle que, outre l'abstention, il y a deux options : prendre acte ou renvoyer au Conseil d'Etat.

Un-e commissaire (MCG) remarque que c'est une bonne chose d'entendre le conseiller d'Etat sur sa vision de 2018, mais que ça n'a rien à voir avec l'exercice 2016.

Un-e commissaire (PLR) remarque qu'il s'agit de se prononcer sur l'exercice 2016. Il observe que l'année 2017 et le futur de 2018 font un jugement négatif sur les activités de Genève Tourisme. Il considère que la meilleure solution consiste à renvoyer l'ensemble au Conseil d'Etat afin de montrer l'insatisfaction de la commission quant au contenu du rapport. Il ajoute que, à titre personnel, il a trouvé l'audition de M. Menoud légère et presque amusante. Il remarque que le Conseil d'Etat doit clarifier les rôles et trouver une stratégie pour 2018.

Le président rappelle que ce rapport a été envoyé à titre d'information. Il ajoute que, si le Conseil d'Etat reprend ce rapport, il ne va pas pouvoir en faire grand-chose. Il propose de garder le rapport en attendant celui de 2017 et d'auditionner à ce moment-là le conseiller d'Etat.

Un-e commissaire (S) rappelle que, lorsque le rapport d'activité 2015 avait été étudié, l'ensemble des députés s'étaient mis d'accord d'attendre le rapport d'activité 2016 pour poser des questions sur la première édition du « Geneva Lake Festival » dont le déficit s'est avéré être de 6 millions. Il ajoute que le Conseil d'Etat est représenté dans le conseil de fondation de Genève Tourisme et qu'il faut absolument auditionner le conseiller d'Etat. Il termine en ajoutant qu'il considère que l'audition de M. Menoud n'a pas permis d'obtenir des réponses précises et qu'il souhaite obtenir des réponses du Conseil d'Etat.

Un-e commissaire (S) observe que ce qui pose problème c'est d'être constamment sur un aspect rétroactif et comptable. Il déplore le manque de sérieux et de rigueur de la gouvernance de la Fondation Genève Tourisme. Il rappelle que la commission ne peut pas s'autosaisir s'il n'y a pas d'objet. Il ajoute qu'il faut soit obtenir l'audition du département sur un aspect global de la gouvernance, soit faire une motion de commission concernant Genève Tourisme et les Fêtes de Genève en particulier. Il ajoute avoir été choqué d'entendre que Genève Tourisme n'a aucun lien avec la Genève internationale. Il souligne qu'il est malheureux d'en arriver à supprimer les Fêtes de Genève pour 2018. Il termine en déclarant être favorable à l'audition de M. Maudet.

Un-e commissaire (S) souligne le fait que Genève Tourisme ce n'est pas seulement les Fêtes de Genève. Il explique qu'il faut distinguer les différentes missions de Genève Tourisme. Il mentionne être moins sévère sur le reste des activités de Genève Tourisme car, à sa connaissance, elles ne constituent pas de problèmes financiers majeurs. Par ailleurs, l'évolution négative du déficit des Fêtes de Genève nécessite des explications complémentaires afin de permettre une réorientation.

Un-e commissaire (MCG) demande à quel moment de l'année arrive le rapport.

Le président répond que ce rapport date du 27 juillet.

Le/la commissaire (MCG) observe que le rapport de l'exercice 2017 n'arrivera pas avant juillet 2018. Elle demande s'il ne faut pas oublier l'idée d'obtenir la vision du conseiller d'Etat pour l'année 2017.

Le président répond que non, car les deux sont liés. Il rappelle par ailleurs qu'un rapport du SAI a été fait, mais qu'il n'a pas été transmis à la commission. Ce rapport est éloquent, et donne des explications sur les réels problèmes et explique comment les recommandations ont été prises par le département et la Fondation Genève Tourisme. Il termine en demandant si la commission doit mettre ce sujet en priorité avant la fin de la législature.

Un-e commissaire (PLR) remarque qu'il faut obtenir l'audition de M. Maudet et que la commission doit mettre ce sujet dans les priorités.

Un-e commissaire (Ve) lit l'article 4, lettre c, de la loi sur le tourisme qui prévoit que « la fondation a notamment pour tâches d'élaborer le concept touristique du canton, de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation, de l'appliquer et de proposer des actualisations si nécessaire ». Il propose de poser la question au Conseil d'Etat de savoir quel est le concept touristique du canton et quelle est son actualisation à court et moyen terme.

3) Séance du 16 avril 2018 – Audition de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat (DES), accompagné de M. Roland Christinaz, commissaire de police, et de M. David Loeffler, secrétaire général adjoint (DES)

M. Maudet observe que la commission a auditionné M. Menoud en décembre 2017, au moment où il était en train de se passer des services de l'ancien directeur. Comme c'est la commission qui a souhaité auditionner le département, il restitue la parole aux commissaires afin qu'ils puissent poser leurs différentes questions.

Un-e commissaire (Ve) indique que la commission a été très surprise par les résultats de la Fondation Genève Tourisme & Congrès et de sa mission. Il explique que la commission est très déçue du rapport d'activité de cette fondation et de son contenu qui est restreint au strict minimum. Il explique que la commission aurait souhaité que le rapport soit plus conséquent et plus étayé afin de déterminer précisément où va l'argent. Il déclare que la commission a l'impression que Genève Tourisme ne s'occupe que des Fêtes de Genève. Il indique par ailleurs qu'il a été très surpris, en se rendant sur le site internet de l'office du tourisme, de trouver en lien avec les sports d'hiver deux promotions en France voisine. Il estime que l'office du tourisme aurait pu proposer quelque chose à Genève ou en Suisse. Il termine en déclarant que le rapport ne le satisfait pas et qu'il le refusera. Il estime qu'il y a, à Genève, des enjeux touristiques bien meilleurs que ce qui peut être proposé.

Un-e commissaire (S) indique qu'il partage les propos de son préopinant. Il déclare qu'il a été choqué lors de l'audition de M. Menoud de l'absence totale de lien avec la Genève internationale. Etant donné que Genève est un lieu connu partout dans le monde, il est assez incroyable pour une fondation comme Genève Tourisme de ne pas avoir le moindre lien avec la Genève internationale alors qu'il s'agit là de possibilités conséquentes. Il exprime ensuite sa déception quant au rapport et au manque d'éclairage par rapport à la suite. Il ajoute que l'audition de la Fondation Genève Tourisme donne le sentiment qu'ils ont hérité de l'organisation des Fêtes de Genève, alors qu'ils ne le désiraient pas. Il demande quelle est la vision du département sur cette question en termes de gouvernance. Il demande qui mène les Fêtes de Genève et qui prend les décisions. Il demande finalement comment le département voit la suite et la gouvernance de ces Fêtes, car la commission a l'impression qu'il n'y a aucune gouvernance claire.

Un-e commissaire (S) demande comment s'effectue le contrôle du département sur la gestion de cette fondation et de ses activités. Il indique par ailleurs qu'il partage le sentiment, largement partagé par les députés, que le rapport est trop léger pour une fondation qui a quand même des engagements financiers importants. Il explique qu'il avait demandé des explications et des

détails à M. Menoud sur les frais d'administration et de fonctionnement qui se sont élevés, pour l'année 2016, à 6 800 000 F, mais qu'il a refusé de répondre. Il indique qu'il avait également demandé quels étaient les salaires du directeur de la fondation et des membres de la direction, mais qu'il n'y avait pas répondu non plus. Il demande pour finir quelles ont été les conditions du départ du directeur.

Un-e commissaire (S) demande au département de faire un point de situation sur l'actualité de Genève Tourisme et des Fêtes de Genève. Il indique qu'un-e commissaire (Ve) avait rappelé l'article 4, alinéa 1, lettre c, de la LTour qui prévoit que « la fondation a notamment pour tâches d'élaborer le concept touristique du canton, de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation, de l'appliquer et de proposer des actualisations si nécessaire ». Il indique que ce/cette commissaire (Ve) souhaitait connaître le concept touristique du canton et son actualisation pour le court terme et pour les projets futurs. Il déclare que cette question est pertinente pour la Commission de l'économie, car elle s'intéresse aux évolutions et aux perspectives.

Un-e commissaire (Ve) lit l'article 4, alinéa 1, de la LTour qui prévoit que « la fondation a notamment pour tâches de recevoir et gérer le produit des taxes de séjour et de tourisme après déduction des frais de perception, ainsi que les subventions des collectivités publiques (lettre a), de recevoir et gérer tous les dons, legs ou autres contributions volontaires (lettre b), d'élaborer le concept touristique du canton, de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation, de l'appliquer et de proposer des actualisations si nécessaire (lettre c), d'assurer l'accueil, l'information et l'assistance touristiques (lettre d), d'assurer l'organisation d'animations d'intérêt touristique (lettre e), d'encourager toutes les actions de développement et de promotion du tourisme, qu'elles émanent d'entités publiques ou privées, et de les coordonner (lettre f), de mettre en œuvre une politique active de promotion touristique de Genève, en Suisse et à l'étranger (lettre g), de veiller au développement coordonné des activités et de la promotion touristique à l'échelle régionale, nationale et internationale (lettre h), de décider de l'octroi d'une aide financière à des projets privés ou publics en faveur du développement du tourisme (lettre i) ». Il indique qu'il a le sentiment que ces tâches ne sont pas réellement respectées. Il remarque qu'il y a une orientation très forte sur la partie congrès, mais que le tourisme est un peu le parent pauvre, aussi bien en termes de budget qu'en termes de comptes. Il termine en déclarant qu'il y a un manquement dans la mission qui est réalisée par Genève Tourisme.

M. Maudet indique qu'il faut rappeler quelques éléments de contexte. Il rappelle qu'on vit sous l'empire d'une loi votée en 2011 par le Grand Conseil qui a été passablement révisée. Cette loi correspond assez lointainement à ce qu'avait proposé le Conseil d'Etat. Il explique que l'enjeu, à l'époque, était, pour le Grand Conseil, de faire en sorte que les 400 000 F de subventions annuelles versés à Genève Tourisme disparaissent, que les flux financiers alimentant la fondation, qui s'élèvent à environ 16 000 000 F par année, diminuent et que la taxe au tourisme et la taxe de séjour soient les seuls éléments financiers qui pourvoient à la fondation. Il indique que la fondation est chargée de la quasi-totalité de la politique publique du tourisme, c'est-à-dire de l'exécution de ce pan important de l'économie qui regroupe principalement les hôtels, les restaurants dans une certaine proportion mais aussi les activités de divertissement du canton.

Il mentionne que, en 2001, le débat tournait principalement autour de la gouvernance de cette fondation. Les députés, dans une majorité, avaient jugé important que celles et ceux par lesquels transitent ces flux, à savoir les hôteliers et les restaurateurs, soient en majorité celles et ceux qui décident dans la gouvernance de ce conseil de fondation. Il y a donc une répartition très claire qui prévoit que le secteur privé possède une part prépondérante. Il explique qu'une dérive s'est opérée avec l'écoulement du temps, car certains représentants ont estimé que ce n'était plus de l'argent public. Il observe qu'il y a donc un problème dans la gouvernance. En effet, on a un secteur privé qui est très représenté et un secteur public qui est sous-représenté. Tout cela a fait que le Conseil d'Etat, sur la base de l'exercice 2016, a accepté la proposition de modifier la gouvernance. En effet, la L'Tour a des défauts et appelle à des correctifs sur la capacité de « tirer le frein à main quand il faut le tirer ». On a une fondation de droit privé qui dispose de certaines réserves et qui a un but. En l'occurrence, les Fêtes de Genève correspondent au but d'organiser des manifestations d'ampleur cantonale. Si elle les organise à bien plaisir et à concurrence alors elle peut engager ses réserves, ce qu'elle a fait ici. Il remarque qu'en termes de légalité il n'y a pas eu de problème. Il y a eu une gestion aventureuse de ces sommes et une capacité limitée, mais voulue comme telle à la base, pour les pouvoirs publics.

Il explique par ailleurs que, sur les 16 000 000 F, il y a trois flux sortants qui financent un certain nombre de prestations. Il y a environ 10 000 000 F qui concernent les activités courantes de la fondation. 3 000 000 F concernent la Geneva Transport Card qui est un avantage octroyé à tous les voyageurs qui s'arrêtent au moins une nuit et qui dorment dans un hôtel à Genève. Et finalement, environ 2 000 000 F concernent le remboursement de la construction de la Halle 6 de Palexpo. Cela a conduit à abandonner

quasiment totalement les questions stratégiques sur le tourisme, à les remettre à des acteurs qui sont certes importants mais qui n'ont qu'une vision partielle, par exemple les hôteliers. En réalité, on se prive d'une plateforme nécessaire de coordination et de vision commune avec la Ville de Genève qui joue un rôle clé dans les offres culturelles.

Sur la question de savoir comment on en est arrivé là, il explique qu'à la base on a une loi qui a été passablement tarabiscotée par le Grand Conseil et qui n'est pas celle que le Conseil d'Etat voulait au départ. Il y a également eu le retrait de l'Etat du financement direct, donc le sentiment chez les acteurs privés que c'était leur argent et qu'ils pouvaient décider ce qu'ils en faisaient. Il y a également eu des attitudes successives entre Ville et Etat de blocages mutuels. Et finalement, il y a eu, dans le cas des Fêtes de Genève, une gestion qui est devenue vétuste.

Il observe que la fondation ne peut pas dire qu'elle a découvert qu'elle devait s'occuper des Fêtes de Genève, car elle a signé une convention qui prévoit qu'elle doit organiser les Fêtes jusqu'en 2018. Il explique que, depuis de nombreuses années, les Fêtes sont déficitaires parce que sur les 6 000 000 F de frais d'administration environ 10% sont dévolus aux salaires du directeur et de quelques permanents. L'idée centrale est de financer les feux avec les Fêtes et d'offrir une animation pour inciter les touristes à venir remplir les hôtels.

Il remarque, par ailleurs, qu'il n'y avait pas eu beaucoup de remarques de la part des commissaires sur les rapports précédents. Il mentionne qu'il n'a pas senti une grande volonté du Grand Conseil de s'investir sur le débat du tourisme ou des Fêtes de Genève.

Concernant le rapport de l'exercice de gestion 2016, il indique que le Conseil d'Etat a demandé en janvier 2017 un rapport complet du SAI sur l'exercice 2016 qu'il a obtenu en octobre 2017. Dans l'intervalle s'est passé l'exercice 2017, qui est d'une autre nature mais dont le résultat est assez similaire. Ces deux exercices consécutifs, et surtout celui 2016, font l'objet d'un rapport du SAI qui est à l'étude au sein de la Commission de contrôle de gestion.

Concernant l'avenir, il propose de disjoindre la question des Fêtes de Genève de la question de Genève Tourisme & Congrès.

Sur la question des Fêtes de Genève, il mentionne que l'exercice 2018 se réduira à sa portion congrue. Il indique par ailleurs que, sous réserve de confirmation d'obtention de fonds et de soutiens qui ne seront pas des fonds publics, le feu d'artifice aura lieu avec une série d'animations organisées par la Ville de Genève. Genève Tourisme & Congrès est chargée du seul feu

d'artifice qui est l'événement touristique clé. Concernant l'exercice 2019 et les suivants, le travail est en train d'être mené pour savoir si c'est à Genève Tourisme de continuer de s'en occuper. Il rappelle que la Ville de Genève a admis qu'il y avait une responsabilité importante des pouvoirs publics locaux dès lors qu'ils utilisent le domaine public. Sur cette question, le Conseil d'Etat est d'avis que les Fêtes de Genève ne doivent pas être financées par les fonds résultant de la ponction de la taxe tourisme et de la taxe de séjour. Il faut continuer à être dans un modèle vertueux et à l'équilibre. Donc, le Conseil d'Etat ne saurait octroyer des subventions pour cela.

Concernant le tourisme en général, il explique que la vision du tourisme est vieillotte et qu'elle nécessite une réflexion en profondeur, car les modes touristiques évoluent. Il rappelle que Genève est une destination prisée en matière de congrès, même s'il s'agit de tourisme business cela fait quand même partie du tourisme. Il indique que les congrès sont un pan important de l'économie en matière de réservations hôtelières, même si cela ne saurait tenir lieu de seule politique touristique. Il indique par ailleurs que, le 15 mai 2018, aura lieu un rassemblement de tous les acteurs du domaine du tourisme afin de travailler en direction d'une vision partagée du tourisme et de choisir les atouts à mettre en avant. Le gouvernement a clairement dit qu'il voulait valoriser la Genève scientifique, culturelle, intellectuelle, internationale et la Genève qui innove.

Un-e commissaire (PLR) demande ce qu'il en est de la Genève rurale.

M. Maudet répond que, pour la Genève rurale, l'offre doit être sensiblement augmentée. Par exemple, ils ont pris des décisions d'adaptation du RRDBHD pour faciliter le plus possible l'agritourisme. Il explique qu'il y a 7 exploitations du type Bed and Breakfast, mais qu'ils essaient de les développer. Il termine en déclarant qu'il est convaincu que la Genève rurale est un atout extraordinaire.

S'agissant de la gouvernance, il indique qu'un PL devrait arriver d'ici l'été pour transformer en fondation de droit public la Fondation Genève Tourisme & Congrès, pour modifier la gouvernance et pour garantir la capacité d'intervenir plus facilement. En termes de contenu, il s'agit de refonder une politique du tourisme digne de ce nom qui pose la question de la destination de Genève, sachant qu'on a quand même une cherté des coûts et une dimension régionale.

S'agissant du détail des frais des 6 000 000 F, il ne comprend pas pourquoi Genève Tourisme a répondu qu'il n'était pas possible de transmettre ces informations à la commission. Il propose à la commission d'écrire à Genève Tourisme en lui intimant l'ordre de fournir ces

informations et en mettant en copie le département. Concernant le salaire du directeur, il explique qu'il ne le connaît pas, car c'est son prédécesseur qui l'a négocié à l'époque. Finalement, sur les conditions de départ de l'ancien directeur, il indique qu'il a été libéré de l'obligation de travailler et qu'il a eu ses six mois de salaire, car il y avait de toute évidence une légèreté dans le suivi qu'il n'a pas fait des Fêtes de Genève. Il précise qu'il n'y a pas eu d'éléments pénaux mais qu'il y a eu une rupture du lien de confiance et donc des rapports de travail.

Un-e commissaire (S) demande si M. Maudet a des indications sur le salaire annuel de l'ancien directeur.

M. Maudet répond qu'il gagnait 230 000 F mais que cette donnée est à vérifier.

Un-e commissaire (Ve) remarque que la loi modifiée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Il remarque par ailleurs que le plan touristique n'a jamais été réellement réalisé et qu'il n'a jamais été vraiment présenté. Il indique par ailleurs que, l'année précédente, tous les députés ont réagi sur le rapport de l'exercice 2015 en disant que ce n'était pas suffisant. Il termine en expliquant que, lors de l'audition de Genève Tourisme, il a été dit qu'il y avait des manquements d'infrastructures pour les congrès. Il estime qu'il faudrait peut-être vérifier cela, car pour être concurrentiel il faut savoir mettre à jour les structures d'accueil.

M. Maudet répond que le concept tourisme date de 2013 et qu'il prendra fin en 2018. Il explique que la loi prévoyait la constitution d'une commission consultative qui s'est réunie et qui a travaillé sur certains points. Il remarque que le travail a été fait mais qu'il date. Concernant l'avenir, il explique à propos des infrastructures que le dispositif de congrès n'est complet que si on y intègre le Centre international de conférences de Genève. Ce centre se voit principalement consacré à la Genève internationale, qui a vu le nombre de manifestations augmenter ces dernières années. Ainsi, plus il y a d'organisations internationales qui requièrent l'utilisation du CICG, moins il est à disposition pour les congrès traditionnels. Donc, plus le CICG est utilisé et plus la pression se fait sur d'autres salles. Il explique qu'ils ne savent pas où placer les congrès de petite ou de moyenne importance. Il indique que ce n'est pas tant la vétusté de l'infrastructure qui est en jeu mais plutôt la disponibilité de celle-ci. Si on veut conserver les atouts concurrentiels en matière de congrès, alors il faut investir et développer un plan à plus longue échelle. Il indique que cette question fait partie des questions culturelles qu'il faut se poser en termes d'infrastructures. Il termine en déclarant qu'un des grands dossiers sur lesquels il a dû se pencher en matière de tourisme est celui des transports. Il estime que la Geneva Transport Card est un vrai atout

et qu'il faut la garder. Il ajoute qu'il a également dû travailler sur la LTVTC. En effet, l'image de Genève à travers les taxis était catastrophique. Il pense qu'on a actuellement un standard de qualité qui est nettement plus élevé. Il conclut en déclarant que c'est l'addition de ces choses qui fait que la vitrine de Genève est attractive.

4) Séance du 16 avril 2018 – Discussion de la commission

Le président demande aux commissaires ce qu'ils souhaitent faire avec ce RD 1188.

Un-e commissaire (S) salue les questions posées par son collègue (S). Il propose de faire un courrier à Genève Tourisme afin d'obtenir les différentes informations.

Un-e commissaire (Ve) indique qu'il a eu l'impression que M. Menoud ne pouvait pas donner les informations, car il ne savait pas vraiment et qu'il n'était pas préparé. Il pense que ce n'était pas le bon moment avec l'éviction du directeur général.

Le président rappelle que, sur les chiffres, il a dit ce qu'il pouvait dire. Cependant, concernant le salaire du directeur, il a clairement dit qu'il ne le communiquerait pas.

Un-e commissaire (Ve) rejoint les propos du commissaire (S) précédent. Il pense qu'il faut faire un courrier à Genève Tourisme afin d'obtenir ces différentes informations.

Le président demande quelles sont les informations exactes à demander.

Un-e commissaire (S) répond que la commission souhaite avoir des informations sur le salaire du directeur et des membres de la direction ainsi que sur les détails des frais d'administration et de fonctionnement de 6 800 000 F.

Le président répond qu'un courrier sera fait. Il passe au vote du RD 1188 :

Pour : –

Contre : 15 (3 S, 1 Ve, 1 EAG, 3 MCG, 2 UDC, 4 PLR, 1 PDC)

Abstention : –

Ce rapport est refusé à l'unanimité.

*Notes de séances complémentaires :***5) Séance du 30 avril 2018 – Discussion complémentaire de la commission sur le courrier reçu de la FGT&C**

Le président indique que la commission a reçu la réponse de la Fondation Genève Tourisme (26 avril 2018). Il rappelle que l'idée était de mettre cette réponse en annexe du rapport. Il remarque que la Fondation Genève Tourisme ne souhaite pas transmettre à la commission des renseignements qui, selon elle, violeraient son devoir de réserve par rapport à la marge de ses affaires. Il propose de mettre cette réponse en annexe du rapport et de revoir cela avec le nouveau rapport pour les comptes 2017 qui devrait être plus étayé que le rapport 2016. Si ce n'est pas le cas, il propose de transmettre ce courrier à la Commission de contrôle de gestion.

Un-e commissaire (Ve) indique que le rapport doit être rendu le 8 mai. Il demande si les commissaires souhaiteraient discuter de ce courrier avant que le rapport soit rendu.

Le président propose de mettre cela à l'ordre du jour de la semaine prochaine.

Un-e commissaire (S) propose de transmettre [de toute façon] ce courrier à la Commission de contrôle de gestion pour que, le cas échéant, elle décide ce qu'elle veut en faire.

6) Séance du 7 mai 2018 – Discussion complémentaire de la commission sur le courrier reçu de la FGT&C

Lors de la discussion finale, les membres de la commission confirment à nouveau l'aspect insuffisant et lacunaire du rapport 2016 de la FGC&C et leurs insatisfactions sur le contenu de la réponse du 26 avril 2018 de la FGT&C, notamment sur les détails des frais de fonctionnement et de la masse salariale. La commission décide en outre de transmettre formellement ledit courrier à la Commission de contrôle de gestion pour la suite de ses propres travaux.

*Annexe :**Courrier de la FGT&C à la Commission de l'économie du 26 avril 2018*



GRAND CONSEIL	
Expédié le : 27.4.2018	Visa : PP
Par poste	Par courriel <input checked="" type="checkbox"/>
Président <input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)
Commissaires <input checked="" type="checkbox"/>	Bureau
Secrétariat	Archives <input checked="" type="checkbox"/>
Commission : BONDUE	
Copie à :	
Divers : RD 1188	

Monsieur Jacques Béné
Président de la Commission de
l'économie du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 26 avril 2018

**Votre demande de complément d'information
sur le RD 1188 au Grand Conseil concernant le rapport de gestion
de l'exercice 2016 de la Fondation Genève Tourisme & Congrès
<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01188.pdf>**

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 17 avril 2018, qui a retenu toute notre attention et dont le contenu a été communiqué au Conseil de Fondation lors de sa séance du 24 avril.

Notre Conseil a soulevé la problématique de transmission de documents par le représentant du Canton siégeant au sein du Conseil de Fondation aux diverses Commissions du Grand Conseil en interaction avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès.

Le Conseil a relevé que le rapport de gestion n'a pas évolué depuis la reprise de l'ancienne association par la Fondation. De ce fait, décision a été prise d'étoffer le rapport d'activité 2017 ; mission sera en outre donnée au futur directeur de la Fondation d'établir dès 2018 une version encore plus complète.

Par ailleurs, nous répondons ci-dessous à votre demande d'informations complémentaires :

1. Le Conseil a décidé de ne pas communiquer d'informations détaillées sur les salaires des cadres de la Fondation, dans le but de préserver leur vie privée. Nous vous informons cependant que la masse salariale 2016 pour les cinq membres du comité de direction s'est élevée à CHF 883'306.-.

En outre, nous vous informons que l'ancien directeur général n'a bénéficié d'aucune condition particulière lors de son départ. Le recrutement du futur directeur est actuellement en cours.

2. Nous vous communiquons volontiers le détail des frais de fonctionnement 2016 :

a) Masse salariale (salaires & charges sociales)	CHF 5'033'247.-
b) Loyer & charges de bureaux	CHF 713'716.-
c) Frais opérationnels	CHF 535'260.-
d) Honoraires	CHF 269'068.-
e) Informatique	CHF 133'755.-
f) Frais financiers	<u>CHF 168'811.-</u>
g) TOTAL	CHF 6'853'857.-

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous restons à votre entière disposition et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.



Yves Menoud
Président du Conseil de Fondation



Laurent Goetschmann
Directeur des finances